

4 Lettre du 21 juin 1938 du Groupement des banquiers privés genevois à la Banque nationale suisse

[Une annotation manuscrite figure en tête du document:] Ce projet a été accepté par l'ensemble de nos Maisons. Il n'a cependant pas été envoyé, l'Association suisse des banquiers ayant envoyé une lettre analogue.

Genève, 21 juin 1938
Monsieur le Prof. Dr. Bachmann
Zurich

Monsieur le Président,

M. Edmond Barbey a soumis aux maisons de notre groupe la lettre de la Banque Nationale Suisse du 13 juin 1938 et ses annexes, relatives à l'établissement d'une statistique sur la balance des paiements. Nous avons examiné en commun les graves questions que soulève cette demande et avons l'honneur de vous faire part ci-dessous de nos observations.

Ces dernières années, la Banque Nationale a eu, à plusieurs reprises, l'occasion de faire appel à la collaboration bénévole des banques suisses. Par égard pour la Banque Nationale, nous nous sommes toujours efforcés de comprendre son point de vue. Nous lui avons apporté notre collaboration, même quand nous ne partagions pas entièrement son opinion sur l'utilité et les résultats à attendre de certaines mesures envisagées. C'est ainsi que nous avons signé le « gentlemen's agreement » de novembre 1937; puis nous avons répondu, ultérieurement et à contrecœur, au questionnaire de la Banque Nationale non prévu dans le « gentlemen's agreement » et relatif aux engagements des banques vis-à-vis de la Suisse et de l'étranger. Aussi avons-nous été très surpris d'apprendre officiellement, par votre lettre, que la Banque Nationale avait préparé un projet d'arrêté du Conseil Fédéral imposant aux entreprises suisses, et plus spécialement aux banques, l'obligation de répondre aux enquêtes statistiques, et ceci sous peine de sanctions pénales. Nous estimons que, dans la préparation de cet arrêté, dont l'exécution a été heureusement et provisoirement suspendue, il n'a pas été tenu compte de l'esprit de bonne volonté que la Banque Nationale a toujours trouvé chez les dirigeants des banques suisses.

Nous notons encore, sur ce premier point, que l'étude du dit projet d'arrêté fédéral, comme d'ailleurs la préparation de la présente enquête, ont été effectuées sans consultation préalable du Conseil de l'Association Suisse des Banquiers. Nous regrettons d'autant plus ce manquement à un usage établi que, si nos associations professionnelles avaient été consultées en temps voulu, il leur aurait été possible d'attirer l'attention de la Banque Nationale, non seulement sur les inconvénients techniques d'une enquête faite sous cette forme, mais aussi et surtout sur les graves dangers qu'elle comporte et qui semblent lui avoir échappé.

Nous ne contestons pas que, dans la période d'économie dirigée que nous traversons, des renseignements sur la balance des paiements aient quelque utilité. Nous sommes convaincus cependant, par la longue expérience que nous avons de notre métier, que l'intérêt de posséder des renseignements statistiques n'est pas proportionné aux dangers qu'une telle enquête, même restreinte à la formule plus modeste actuellement

présentée, ferait courir, non seulement à nos banques, mais à une grande partie de l'économie suisse.

Nous n'avons d'ailleurs aucune garantie que cette enquête sera limitée à la formule actuellement choisie. Bien au contraire, les enquêtes de ces dernières années, comme les termes mêmes de la lettre de la Banque Nationale, nous montrent que, chaque fois que nous acceptons de donner des renseignements, nous sommes ensuite sollicités de les compléter, puis de répondre à de nouveaux questionnaires. Nous reconnaissons que le fait d'avoir écarté provisoirement la procédure d'un arrêté du Conseil Fédéral rend ce danger moins imminent, mais cela ne supprime pas les risques que comporte ces enquêtes et celles qui viendraient immanquablement les compléter si nous entrons dans vos vues.

La Banque Nationale n'ignore pas le rôle considérable que jouent les capitaux étrangers dans l'économie de notre pays qui n'a ni matières premières, ni accès à la mer, ni colonies. Aucune comparaison n'est possible à cet égard avec d'autres pays, car, pour aucun de ceux-ci, les capitaux étrangers ne jouent proportionnellement un rôle économique aussi important que chez nous. C'est pourquoi nous ne pouvons comprendre que l'on cherche à imposer à la Suisse une enquête en imitant plus ou moins ce qui se fait peut-être ailleurs.

Or, nous estimons qu'il est très dangereux pour le marché des capitaux étrangers en Suisse et leur investissement dans notre pays, que nos autorités aient en mains des renseignements précis à leur sujet. Nous pensons en premier lieu à la nervosité de la clientèle étrangère à laquelle la lettre de la Banque Nationale Suisse fait allusion, et qui est incontestable. Il ne faut pas oublier, en effet, que les détenteurs étrangers de capitaux déposés dans les banques suisses ont déjà été alertés à plusieurs reprises ces derniers mois. Il nous suffira de rappeler les menaces d'assistance fiscale, lors des négociations sur la double imposition, les craintes d'un impôt spécial sur les coupons, les exigences du récent « gentlemen's agreement » sur les dépôts en Suisse, et tout dernièrement, les événements politiques internationaux, notamment l'Anschluss de l'Autriche.

C'est au moment où les banques suisses doivent constamment s'employer à apaiser les inquiétudes et les appréhensions d'une clientèle de plus en plus craintive, que la Banque Nationale fait un pas de plus dans une voie dont nous avons à maintes reprises signalé tous les dangers.

Nous sommes persuadés, en outre, que l'on connaîtra immédiatement à l'étranger cette enquête et ses résultats. Certains gouvernements ne manqueront pas d'en exiger la communication à l'occasion de négociations internationales, s'ils ne trouvent pas le moyen de les obtenir autrement. Étant donné l'importance considérable de ces capitaux, cela soulèvera infailliblement des demandes et des appétits auxquels la Suisse ne saura ou ne pourra peut-être pas résister. Nous vous signalons en passant les risques que pourraient faire courir de telles indiscretions aux capitalistes appartenant à des pays vivant en économie fermée, tels que l'Allemagne et l'Italie.

En ce qui concerne le côté purement technique de cette enquête, nous avons examiné jusqu'à quel point il nous serait possible d'y répondre. La réponse aux tableaux 1, 2 et 3, relatifs aux bilans, n'offre pas, en soi-même, de difficultés insurmontables. Elle comporterait cependant une ventilation par pays, demandant tout un travail spécial. Nous ne pouvons pas nous empêcher de constater qu'en nous demandant ces

renseignements détaillés sur nos bilans et la communication de ceux-ci deux fois par an, l'on tend à étendre aux banquiers privés et aux sociétés à caractère bancaire, des dispositions qui, jusqu'ici, étaient réservées aux seuls grands établissements. Nous regrettons qu'alors que la loi sur les banques tenait compte, à juste titre du caractère spécial de nos maisons, dont les chefs sont indéfiniment responsables, on assimile de plus en plus nos banques privées à des établissements dont l'organisation et l'activité sont très différentes.

Le questionnaire sur les coupons n'est techniquement pas irréalisable, mais il comporte un travail beaucoup plus considérable que l'enquête sur les bilans. En effet, la plupart des comptabilités de nos maisons ne sont pas établies de manière à nous permettre de répondre sans procéder chaque jour à des ventilations. Cela entraînerait pour nous des dépenses entièrement improductives qui viendraient s'ajouter à toutes celles que nous imposent déjà les innombrables réglementations et restrictions de toutes natures en matière de finance internationale, sans compter les défaillances de nombreux débiteurs, Etats et particuliers. Là encore, nous voudrions que la Banque Nationale comprît que nos banques privées ne peuvent pas, en raison de leur organisation, faire face indéfiniment à l'augmentation de leurs frais généraux. Nous doutons même que les grands établissements bancaires, avec leur chiffre d'affaires considérable et la plus grande diversité de leur activité, puissent envisager ce problème pratique sans appréhension.

Dans ces conditions, nous regrettons de vous faire savoir qu'après mûre réflexion et malgré leur désir de collaborer avec la Banque Nationale, les maisons soussignées ne sauraient envisager de répondre aux questionnaires qui leur sont soumis, si ces derniers devaient être maintenus par la Banque Nationale.

Si nous avons cru devoir vous indiquer franchement notre point de vue, c'est parce que nous sommes profondément convaincus que cette enquête est tout à fait contraire à l'intérêt de notre pays.

Source: Archives du Groupement des banquiers privés genevois ; cf. p. 100 (notes 293).